



TRADUCTION NON-OFFICIELLE

REFERENCE:

30 mars 2012

Excellence,

Je vous écris afin de solliciter l'appui de votre gouvernement sur une question d'importance vitale pour les droits de l'homme à travers notre planète, et, de fait, pour la planète elle-même.

En 1992, les États membres ont adopté une déclaration historique : la Déclaration de Rio. Cette déclaration était remarquable à bien des égards, notamment au regard de son approche intégrée du développement économique, du développement social, et de la protection de l'environnement. La logique derrière cette approche intégrée a depuis été embrassée à l'échelle mondiale, et la sagesse intégrée de Rio a donné naissance à d'innombrables développements importants dans les années qui ont suivi.

La Déclaration de Rio a également été célébrée par la communauté internationale pour une autre raison : elle avait été soigneusement imprégnée de considérations fondées sur les droits de l'homme et qui sont essentielles pour un développement durable. Ses 27 principes placent les êtres humains et leur droit à une vie saine et productive au centre des préoccupations relatives au développement durable. La déclaration invoque expressément le droit au développement, appelle à prendre des mesures pour réduire les disparités entre niveaux de vie, affirme le rôle des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales dans le développement durable, et appelle à la protection des personnes vivant sous la répression et l'occupation. Elle insiste sur la participation significative de chacun, appelle à l'accès à l'information et aux voies de recours et de réparation. Elle aborde la responsabilité des auteurs de violations, l'indemnisation des victimes, et le développement juridique pour assurer la reddition de comptes extraterritoriale. Elle appelle également à l'utilisation d'études d'impact pour éviter un préjudice dès le départ. En somme, la Déclaration de Rio a intégré les droits de l'homme dans son approche du développement durable.

Je crois que, vingt ans plus tard, les peuples des Nations Unies ont le droit d'attendre un résultat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui pousse le monde vers l'avant – plutôt que de le ramener en arrière – en ce qui concerne ces engagements essentiels. Comme le Secrétaire général, je suis fermement engagée à voir un résultat positif émerger de la conférence de Rio. Je suis également convaincue que le succès dépendra à la fois de la solidité de la vision contenue dans le document final, et du nombre de ceux qui le soutiendront et s'engageront pour sa mise en œuvre. Pour ces deux raisons, il est essentiel d'inclure des dispositions claires et explicites sur les droits de l'homme.

TRADUCTION NON-OFFICIELLE

Il existe de nombreuses bonnes raisons pour cette inclusion ; la plupart de ces raisons sont devenues de plus en plus évidentes au cours des événements qui se sont déroulés ces dernières années dans les rues du Printemps arabe, les forêts de l'Amazonie et au-delà. Les leçons sont claires : les stratégies fondées sur la poursuite étroite de la croissance économique sans prendre en compte l'équité et les considérations environnementales, sociales et relatives aux droits de l'homme qui y sont liées, échoueront à la fois à atteindre leurs objectifs économiques et risqueront de nuire à la planète et aux droits fondamentaux des personnes qui y vivent. Les incohérences qui existent entre les normes internationales des droits de l'homme, les stratégies environnementales et les politiques économiques peuvent nuire aux trois. La logique de l'intégration – qui est la logique de Rio – est inévitable.

Sans garanties explicites pour les droits de l'homme, les politiques destinées à promouvoir des objectifs environnementaux ou de développement peuvent avoir de graves impacts négatifs sur ces droits. Ainsi, des processus technocratiques ont exclu les femmes de la prise de décision, les inégalités économiques et sociales ont été exacerbées (et, avec elles, les tensions sociales), des peuples autochtones ont vu certains programmes de réduction des émissions menacer leurs terres et leurs moyens de subsistance, des terres rares utilisées pour la production d'aliments ont parfois été détournées pour produire des biocarburants, et de gigantesques projets d'infrastructures ont abouti à l'expulsion et au transfert forcés de communautés entières. Autrement dit, le développement participatif, responsable, non-discriminatoire et habilitant est plus efficace, plus juste, et, en définitive, plus durable.

Je fais donc appel à tous les États membres afin d'intégrer pleinement les considérations clés relatives aux droits de l'homme dans le document final de Rio+20. A Rio, les États membres devraient s'engager à assurer, d'une part, une cohérence totale entre les efforts pour faire progresser l'économie verte, et de l'autre, leurs obligations solennelles relatives aux droits de l'homme. Ils devraient reconnaître que toutes les politiques et mesures adoptées pour faire progresser le développement durable doivent être fermement ancrées dans le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris le droit au développement. A cet effet, tous les acteurs, tant dans les secteurs public que privé, devraient faire preuve de la diligence due, y compris en réalisant des études d'impact sur les droits de l'homme. Une attention particulière doit être accordée aux groupes vulnérables et marginalisés, y compris les peuples autochtones, les minorités, les migrants, les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants, afin de prévenir et remédier aux éventuelles répercussions négatives sur leurs droits. L'autonomisation des femmes, la protection de leurs droits, et leur participation significative à la prise de décisions doivent être assurées.

Les Etats devraient se résoudre à travailler pour faire avancer une approche de l'économie verte fondée sur les droits de l'homme, ainsi que sur les principes de la participation, de la responsabilité (aux niveaux national et international), de la non-discrimination, de l'autonomisation et de la primauté de l'état de droit, et à poursuivre un modèle de croissance économique qui soit socialement et écologiquement durable, juste et équitable, et respectueux de tous les droits de l'homme. Une attention explicite devrait également être accordée à la protection des droits à l'alimentation, à l'eau potable

TRADUCTION NON-OFFICIELLE

et à l'assainissement, à la santé, au logement, à l'éducation, et à la participation dans les affaires publiques, dans le contexte d'une économie verte.

Excellence, je regrette le fait que jusqu'à présent ces considérations ne soient pas reflétées adéquatement dans le « projet zéro » du texte de négociation en cours d'élaboration pour le document final de Rio+20. Alors que le processus de négociation avance et que la Conférence se tiendra dans quelques mois (20-22 Juin, 2012), l'urgence de la question est devenue évidente. Des efforts concertés de la part de toutes les délégations engagées pour les droits de l'homme et le développement durable, ainsi que pour la réussite de la Conférence de Rio, seront nécessaires. En conséquence, je vous serais très reconnaissante pour l'attention et le soutien bienveillants de votre gouvernement.

Pour plus d'information et d'assistance, vous trouverez trois documents joints à cette lettre. Le premier document est un résumé des principales considérations relatives aux droits de l'homme sur Rio+20 préparé par mon Bureau. Le second est une déclaration jointe, publiée récemment par 22 titulaires de mandats des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme appelant à la poursuite de l'intégration des droits de l'homme à Rio. Le troisième est une résolution adoptée par consensus par le Conseil des droits de l'homme lors de sa session la plus récente, et qui appelle à la participation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à la Conférence de Rio+20 « afin de promouvoir une perspective fondées sur les droits de l'homme ». A cet effet, je participerai à la Conférence en juin accompagnée par une délégation de mon Bureau.

Excellence, nous sommes entrés dans le 21^{ème} siècle en emportant avec nous un grand nombre des défis du siècle que nous avons laissé derrière, que ce soit la pauvreté généralisée, la dégradation de l'environnement et le changement climatique, les violations sérieuses des droits de l'homme, ou les conflits brutaux. Nous entrons cependant dans ce nouvel âge avec des raisons d'espérer que le progrès est possible sur chacun de ces fronts étroitement liés. Les nouvelles technologies changent la façon dont nous communiquons, dont nous coopérons, et la façon dont les gens établissent des rapports entre eux, avec leurs gouvernements et avec les institutions internationales. Un consensus croissant se dégage sur l'urgence des mesures correctives à prendre pour faire face aux dommages écologiques et les inverser. Les mobilisations globales de la société civile contribuent à créer des sociétés plus participatives et plus justes. Une compréhension partagée de la nature multiforme de la pauvreté et de la nécessité d'approches du développement fondées sur les droits de l'homme sont également en train de changer la façon dont nous exerçons nos activités dans notre mission collective pour la création d'un monde libéré de la peur et du besoin. Un résultat solide à Rio, intégrant de façon transparente les aspects environnementaux, sociaux, économiques et relatifs aux droits de l'homme du développement durable, fera beaucoup pour nous aider à avancer dans cette mission.

Je vous prie d'accepter, Excellence, l'assurance de ma considération la plus haute.

Navanethem Pillay
Haut-Commissaire aux droits de l'homme